



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente, donné à tous les contribuables de la susdite municipalité, qu'à une séance ordinaire de la municipalité de Saint-Alexandre tenue en la salle du conseil à l'Hôtel de ville, le 6 février 2023, le Conseil a adopté le règlement 23-402, intitulé :

Règlement 23-402 modifiant le règlement 14-269 afin de prolonger le programme de subvention pour favoriser le remplacement de toilettes à débit régulier par des toilettes à faible débit

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

La consultation de ce règlement peut être faite à l'Hôtel de ville, 453, rue Saint-Denis durant les heures régulières et sur le site Internet de la Municipalité à www.saint-alexandre.ca

Donné à Saint-Alexandre
Le 8 février 2023

Marc-Antoine Lefebvre,
Directeur général et greffier-trésorier